

Résumé des décisions de la Commission européenne relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou à l'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

[Publié conformément à l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) n° 1907/2006 ⁽¹⁾]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2016/C 10/04)

Décisions d'octroi d'autorisation

Référence de la décision ⁽¹⁾	Date de la décision	Nom de la substance	Titulaire de l'autorisation	Numéro de l'autorisation	Utilisation autorisée	Date d'expiration de la période de révision	Raisons de la décision
[Ajouter la référence de la décision]	[Ajouter la date de la décision]	Hexabromo-cyclododécane (HBCDD) N° CE: 221-695-9 247-148-4 N° CAS: 3194-55-6 25637-99-4 134237-50-6 134237-51-7 134237-52-8	INEOS Styrenics Netherlands BV, Lijndonk 25, 4825 BG, Breda, Pays-Bas INEOS Styrenics Ribecourt SAS, 704 rue Pierre et Marie Curie, 60170, Ribécourt, France INEOS Styrenics Wingles SAS, Rue du Plat, 62410, Wingles, France Synthos Dwory 7 Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością spółka jawna, ul. Chemików 1, 32-600, Oświęcim, Pologne	REACH/15/6/0 REACH/15/6/1 REACH/15/6/2 REACH/15/6/3 REACH/15/6/4 REACH/15/6/5 REACH/15/6/6 REACH/15/6/7	Préparation de polystyrène expansé (PSE) à retardateur de flammes en vue de l'obtention de pellets non expansés solides en utilisant du HBCDD en tant qu'additif retardateur de flammes (en vue de la poursuite de l'utilisation dans des applications de construction) Production d'articles en polystyrène expansé (PSE) à retardateur de flammes en vue de leur utilisation dans des applications de construction	21 août 2017 La validité de l'autorisation expire le 21 août 2017 dans le cas des titulaires de l'autorisation qui n'ont pas présenté de rapport de révision pour le 21 février 2016, à moins qu'une décision de retrait de l'autorisation ne soit adoptée plus tôt en application de l'article 61, paragraphes 2 et 3, du règlement (CE) n° 1907/2006.	Conformément à l'article 60, paragraphe 4, du règlement (CE) n° 1907/2006, les avantages socio-économiques l'emportent sur les risques qu'entraînent les utilisations de la substance pour l'environnement et il n'existe pas de substances ou de technologies de substitution appropriées disponibles en quantités suffisantes. Il est toutefois prévu qu'un polymère retardateur de flammes, une fois que les essais et la certification le concernant auront été menés à bien, deviendra une solution de remplacement réalisable et sera disponible en quantités suffisantes pour répondre à la demande estimée d'ici 2017. Les titulaires de l'autorisation sont tenus de remettre à la Commission, tous les trois mois, un rapport sur les quantités de polymère retardateur de flammes disponibles sur le marché et sur les progrès réalisés en ce qui concerne le remplacement du HBCDD.

⁽¹⁾ JO L 396 du 30.12.2006, p. 1.

Référence de la décision (1)	Date de la décision	Nom de la substance	Titulaire de l'autorisation	Numéro de l'autorisation	Utilisation autorisée	Date d'expiration de la période de révision	Raisons de la décision
			Synthos Kralupy a.s., O. Wichterleho 810, 27801, Kralupy nad Vltavou, République tchèque	REACH/15/6/8 REACH/15/6/9			
			Bewi Styrochem Oy, P.O. Box 360, FI-06101, Porvoo, Finlande	REACH/15/6/10 REACH/15/6/11			
			Monotez SA, 111, Lefkis Street, 14568, Athènes, Grèce;	REACH/15/6/12 REACH/15/6/13			
			RP Compounds GmbH, EPS building Plant I 119, 06258, Schkopau, Allemagne	REACH/15/6/14 REACH/15/6/15			
			Synbra Technology bv, Post Box 37, 4870AA, Etten-Leur, Pays-Bas	REACH/15/6/16 REACH/15/6/17			
			Sunpor Kunststoff GmbH, Tiroler Strasse 14, PF 414, 3105, St Polten, Autriche	REACH/15/6/18 REACH/15/6/19			
			Dunastyr Polystyrene Manufacturing C. Co Ltd, Arpad Fejedelem utca 26-28, H-1023, Budapest, Hongrie	REACH/15/6/20 REACH/15/6/21			

Référence de la décision ⁽¹⁾	Date de la décision	Nom de la substance	Titulaire de l'autorisation	Numéro de l'autorisation	Utilisation autorisée	Date d'expiration de la période de révision	Raisons de la décision
			Versalis SpA, P.zza Boldrini 1, 20097, San Donato Milanese, Milan, Italie	REACH/15/6/22 REACH/15/6/23			
			Unipol Holland BV, Rijnstraat 15°, P.O. Box 824, 5340AV, Oss, Pays-Bas	REACH/15/6/24 REACH/15/6/25			

⁽¹⁾ La décision est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/growth/sectors/chemicals/reach/about/index_en.htm